

NATURE OCÉANE 40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr Tél. 05 59 45 46 60 Fax 05 59 45 80 00

Site web: www.ville-labenne.fr

ARRETE Nº 105/2022

Objet: Sens interdit saufs vélos.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETONS

Article 1:

Un panneau « sens interdit saufs vélos» est mis en place au bout de l'impasse de Thuyas et de la rue de Mancennes.

Article 2:

Le panneau de signalisation sera mis en place conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- •Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton
- •Monsieur le Responsable des Services Techniques
- •Monsieur le chef de la Police Municipale

Chargés chacun en ce qui les concerne de son application.

Fait à Labenne le 6 Juillet 2022

Jean Lue DEL RUECH